



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 22/04/2026

L'an deux-mil vingt-six, le mercredi vingt-deux avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée le 17 avril 2025, par Monsieur Yves ENGRAND, Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

M. Yves ENGRAND ; Maire, M. Jacques-André DELACRE, Mme Marie-José PECQUEUX, M. Daniel DENOLF, Mme Jeanine GUEANT, M. Xavier BISCARAS ; Adjoint(e)s, Mme Monique AGEZ, Mme Brigitte CHARLET, M. Arnaud VANTHOURNOUT, Mme Stéphanie LHERBIER, M. Jérôme JOAN, M. Michel BRICHE, M. Gino SUBIRANA, M. Rémy BLOCKLET, Mme Brigitte BARBET, M. Philippe BAUDRIN, Mme Anne-Marie FORTEVILLE, Mme Carole CZAPNICK, Mme Séverine DUBOIS ; Conseiller(e)s.

Procurations :

M. DENOLF Daniel donne pouvoir à M. ENGRAND Yves, M. BRICHE Michel donne pouvoir à Mme GUEANT Jeanine

Excusés :

M. BRICHE Michel, M. DENOLF Daniel, M. JOAN Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LHERBIER Stéphanie

Président de séance : M. ENGRAND Yves

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h50.

Mme Stéphanie LHERBIER est nommée secrétaire de séance.

Le Compte-Rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 22 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Aucune autre remarque.

Ordre du Jour

- Vote du CFU 2025
- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
- Crédit prix pour les écoles
- Tableau des subventions aux associations
- Indemnités de fonction des élus
- Approbation du tableau des effectifs
- Vote du budget primitif 2026
- ALSH 2026 - Modalités d'organisation et fixation des tarifs

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le maire explique à l'assemblée que, depuis cette année, le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont regroupés en un seul document unique, ce qui réduit à un seul vote pour l'ensemble. Monsieur le maire expose qu'il convient de délibérer sur l'approbation du CFU de l'année 2025 et rappelle que conformément à l'article L2121-14 du CGCT le maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif.

La doyenne d'âge de la séance : Mme Jeanine GUÉANT devient présidente de la séance,
Monsieur le maire, Yves ENGRAND assiste à la discussion et se retire au moment du vote,
Mme Jeanine GUÉANT, doyenne d'âge fait la lecture des résultats 2025 :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	2 122 577.02 €	1 517 874.42 €	3 640 451.44 €
Recettes	1 171 587.62 €	2 322 770.98 €	3 494 358.60 €
Résultat 2025	• 950 989.40 €	+ 804 896.56 €	• 146 092.84 €

L'assemblée est invitée à délibérer sur l'approbation de ces résultats.

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le CFU 2025.

DÉLIBÉRATION

Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026.

Résultat de l'exercice :	769 035,33	Résultat d'investissement :	- 950 989,40
Report à nouveau	35 861,23	Solde des restes à réaliser	- 120 197,87
Résultat de fonctionnement cumulé :	804 896,56	Besoin/excédent de financement	-1 071 187,27

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :	
Résultat d'investissement (001) :	- 950 989,40
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	804 896,56
Résultat de fonctionnement reporté (002) :	0,00

Affectation proposée par Ambre :

- 950 989,40	- 950 989,40
804 896,56	804 896,56
0,00	0,00

Vu les résultats inscrits au Compte Financier Unique du budget M57 de la commune,
Vu le calcul de report des résultats 2025 à affecter au budget 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2025 fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 950 989,40 € ;
- un excédent de fonctionnement cumulé de 804 896,56 €.

Conformément aux règles budgétaires applicables aux collectivités territoriales, il convient d'affecter en priorité l'excédent de fonctionnement au financement du déficit d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 804 896,56 €, en section d'investissement à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Cette affectation ne permettant pas de couvrir intégralement le déficit d'investissement, le solde, soit 146 092,84 €, devra être financé dans le cadre du budget primitif 2026, notamment par le recours à des subventions et par un ajustement des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affectation

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les affectations de résultats comme définies ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Voici les taux et la recette des taxes 2026 selon l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales :

	Base d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits attendus 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 457 808	39.70 %	1 468 000	582 796
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	177 595	38.84 %	175 600	68 203
Taxe Habitation (TH)	46 874	25.18%	34 700	8 737
Produit attendu :				659 736 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide une augmentation de 1 point du taux de référence 2026 comme suit :

	Base d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits attendus 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 457 808	40.70 %	1 468 000	597 476
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	177 595	39.84 %	175 600	69 959
Taxe Habitation (TH)	46 874	26.18%	34 700	9 084
Produit attendu :				676 519 €

DÉLIBÉRATION

Crédits prix pour les écoles

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité offre tous les ans au mois de juin, des livres aux enfants des 2 écoles de la commune pour les récompenser de leur travail.

	2025	Proposition 2026
Ecole Jacques Brel	1 600,00 €	1 600,00 €
Ecole du Sacré cœur	1 350,00 €	1 350,00 €

Il propose de reconduire les mêmes montants (c'est la Mairie qui règle les factures de livres jusqu'à hauteur du crédit alloué) pour cette année 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Par 19 membres en exercice,

18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement de ces crédits aux écoles de Saint-Folquin.

DÉLIBÉRATION

Tableau des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le versement de la subvention s'effectuera trimestriellement sauf pour un montant égal ou inférieur à 200,00 € qui sera versé en une fois.

A noter que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association. Dans le cadre de la participation de la Commune aux classes de neige pour les enfants habitant la Commune, celle-ci fera l'objet d'un état détaillé (participation demandée, nom des enfants, etc.) avant tout versement à l'association des parents d'élèves.

Concernant les salles, tout dégradation (importante) de salle ou du matériel causée par une association sera déduite du montant de sa subvention.

Monsieur le Maire indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Afin que le Trésor Public puisse effectuer le versement de la subvention, il convient de stipuler le nom exact figurant sur le Relevé d'Identité Bancaire de l'association, versé au prorata du fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire rend compte des demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'exercice 2026.

Il propose au conseil municipal de fixer les montants des subventions attribuées comme suit :

Subvention -Ecoles :		2026
RIB A.P.E.	Ecole publique	1 300 €
RIB APEL.	Ecole privée	1 000 €
RIB AEP- OGEC	Convention Ecole privée	23 692 €
A.E.P.	Classe culturelle Ecole privée (enfants de St Folquin) -RIB AEP	3 850 €
A.P.E.	Classe de mer Ecole publique-RIB APE	3 282 €
Total :		25 992 €

Basket Club	2 600 €
Basket Loisirs St Folquin	800 €
Total :	3 400 €

Subvention association de Loisirs :

Gymnastique	1 250 €
Les petits pinceaux	600 €
Les Cousettes	200 €
Club informatique	Matériel informatique pour 500 €
Total :	2 550 €
Club de la Gaité et de l'amitié	1 000 €
U.N.C.	1 000 €
Ecole de Musique (RIB Entente musicale)	22 000 €
Harmonie de St Folquin	3 000 €
Fêtes Animation Culture St Folquin	2 500 €
Total :	29 500 €
CCAS	30 000 €

TOTAL	61 442 €
--------------	-----------------

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser les subventions comme déterminées sur le tableau ci-dessus et d'y inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 de la commune, au chapitre 65.

DÉLIBÉRATION
Indemnités de fonction des élus (Maire – Adjoints – Conseillers Municipaux Délégués)

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction du point d'indice des fonctionnaires : le terme de référence est le traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique. L'enveloppe totale maximum à se répartir est de 4 110.52 € brut mensuel x12 mois = 49 326.24 € brut imputé au budget au compte 65311 « Indemnité de fonction ».

	Taux applicable % de l'indice brut maximal 2025	Taux applicable % de l'indice brut maximal 2026
Maire	51.6%	55.7%
1 ^{er} adjoint	19.8%	21.38%
2 ^{ème} adjoint	12%	13.20%
3 ^{ème} adjoint	12%	13.20%
4 ^{ème} adjoint	12%	13.20%
5 ^{ème} adjoint	12%	13.20%
Conseillers municipaux Délégués	4%	5%

Monsieur le Maire invite à délibérer pour approuver le tableau des indemnités d'élus.

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux d'indemnité comme ci-dessus et applicables à la date d'installation du conseil municipal, soit le 22 mars 2026.

DÉLIBÉRATION

Approbation du tableau des effectifs

Monsieur le maire présente les effectifs de personnel nécessaires pour cette année 2026 :

Filière	Grade	Catégorie	Emplois budgétaires (permanents à temps complet)	Emplois budgétaires (permanents à temps non complet)	Emplois budgétaires (à temps complet)	Emplois budgétaires (à temps non complet)
Administrative	Adjoint administratif	C	2	0	0	0
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	0	0
Social	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	0	0
Technique	Adjoint technique	C	1	0	1	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	0	0

Soit 10 titulaires, 2 CDD

Monsieur le Maire invite à délibérer pour approuver ce tableau des effectifs pour le budget primitif 2026

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tableau des effectifs du personnel 2026.

DÉLIBÉRATION

Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif M57 pour l'année 2026, en détaillant les différents chapitres ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes. Il précise que le budget est équilibré en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement : 1 809 065.79 €

Section d'investissement : 1 775 834.40 €

Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer.

Par 19 membres en exercice,

18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Budget Primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

ALSH 2026 – Organisation et tarifs

Monsieur le Maire expose les modalités pour l'ALSH de cette année. Les vacances scolaires d'été étant le vendredi 03 juillet au soir. L'ALSH durera 4 semaines : S28, S29, S30 et S31 soit du **lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2026 inclus**.

L'accueil des 4 ans à 12 ans s'effectuera du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. La garderie sera assurée par les animateurs de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

Quant au CAJ (enfants de 12 à 16 ans) fonctionnera de 10h00 à 18h00.

Monsieur le Maire propose la reconduction du partenariat avec l'association « Proxi-Services » pour l'encadrement et la gestion du centre :

- Modalités administratives (déclarations jeunesse et sport, CAF et élaboration du projet éducatif et pédagogique, pointage des enfants et suivi des animateurs)
- Gestion avant-centre (réunions, entretiens d'embauche, préparation des activités organisation des sorties)
- Gestion et encadrement du centre : encadrement des animateurs, payes (Priorité d'embauche aux jeunes de notre commune).

Monsieur le Maire propose une augmentation tarifaire pour les familles de 1 € par jour pour les enfants domiciliés ou scolarisés à St Folquin et de 2 € par jour pour les extérieurs.

	QUOTIENT FAMILIAL	<i>St Folquinois ou scolarisé à St Folquin Semaine de 5 jours</i>		<i>Extérieurs Semaine 5 jours</i>		<i>St Folquinois ou scolarisé à St Folquin Semaine de 4 jours</i>		<i>Extérieurs Semaine 4 jours</i>		<i>Tarif par garderie</i>
		<i><12 ans</i>	<i>≥12 ans</i>	<i><12 ans</i>	<i>≥12 ans</i>	<i><12 ans</i>	<i>≥12 ans</i>	<i><12 ans</i>	<i>≥12 ans</i>	<i><12 ans</i>
Tarif par enfant	< 500	60 €	65 €	85 €	90 €	48 €	52 €	68 €	74 €	0.50 €
	De 500 à 700	62 €	67 €	87 €	92 €	49.60 €	53.60 €	69.60 €	73.60 €	0.55 €
	De 700 à 900	63 €	68 €	88 €	93 €	50.40 €	54.40 €	70.40 €	74.40 €	0.60 €
	De 900 à 1300	64 €	69 €	89 €	94 €	51.20 €	55.20 €	71.20 €	75.20 €	0.65 €
	> 1300 et plus	66 €	71 €	91 €	96 €	52.80 €	56.80 €	72.80 €	76.80 €	0.70 €

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Par 19 membres en exercice,
18 voix pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve:

- La reconduction de délégation de gestion avec Proxiservices,
- L'application des tarifs comme ci-dessus.

Informations et questions diverses

- Proposition de mettre en place une commission pour l'étude des demandes de subventions de la part des associations. M. Jacques-André DELACRE, Mme Anne-Marie FORTEVILLE et Mme Carole CZAPNICK se sont portés volontaires.

FIN DE SÉANCE À 20h42